COLLEGE Champ de la Porte
86 route de Châtillon
58340 CERCY LA TOUR

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Pouvoir adjudicateur :
Collège Champ de la Porte – 86 route de Châtillon – 58340 CERCY LA TOUR
Représenté par :
M. Pascal THEVENET
Comptable assignataire des paiements :
Agent comptable du Collège Les Courlis – 15 bd Léon Blum - 58000 NEVERS

Marché

Objet du marché : **Organisation d'un voyage scolaire en Catalogne, Espagne**

Procédure de consultation :
Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)
Le présent document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6, il a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est spécifié ci-dessus. Il contient à la fois, les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Article 1), le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et les mentions de l'acte d'engagement.

ARTICLE 1 – REGLEMENT DE CONSULTATION

1.1 – Date et heure limite de dépôt des offres : 25/06/2018 à 12h00

Les offres devront parvenir par voie postale ou par messagerie :
E-mail : Gest.0580002m@ac-dijon.fr

1.2 – Adresse de réception :

COLLEGE Champ de la Porte
86 route de Châtillon
58340 CERCY LA TOUR

1.3 – Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé au 11/05/2019

1.4 - Critères de choix avec leur ordre de priorité :

Critères	Pondération
1. Le prix global du séjour	50,00%
2. L'adéquation des prestations proposées aux dispositions du marché	50,00%

1.5 – Coordonnées pour les demandes de renseignements

Renseignements d'ordre financier : Mme Lucile LEPICIER / Adjointe Gestionnaire

Renseignements d'ordre pédagogique : Mme Pauline MILLET / Enseignants
☎ 0386770002
E-mail : Gest.0580002m@ac-dijon.fr

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS DU MARCHE

2.1 – Objet du marché :

Le marché a pour objet l'organisation d'un séjour en Espagne sur 6 jours. Départ le dimanche 05 mai 2019 et retour le vendredi 10 mai 2019 devant l'établissement, durant une semaine, pour un groupe de 65 élèves et 5 accompagnateurs adultes.

2.2 - Décomposition en lots :

Le présent marché comporte un seul lot.

2.3 – Durée du marché :

La durée du marché concerne l'organisation du séjour aux dates convenues.

2.4 – Détail des prestations :

Programme du séjour et visite incluses :

Annexe 1 description

L'organisme devra s'assurer du respect des points suivants :

- Le transport :

-En autocar grand tourisme avec micro obligatoirement, de Cercy la Tour à Barcelone (aller et retour) et sur place pendant toute la durée du séjour.
-Il est préférable que le chauffeur soit habitué aux séjours internationaux ainsi qu'aux séjours linguistiques collégiens et à la conduite / manœuvre en ville.

- L'assurance du groupe :

Il faudra que l'organisme prévoie une assurance annulation groupe comprise dans le prix.

- L'assurance individuelle :

Il faudra que l'organisme prévoie une assurance annulation individuelle comprise dans le prix.

- L'hébergement : Hébergement à moins d'une heure de Barcelone

- L'hébergement des accompagnateurs devra être mixte
- En familles d'accueil, 3 élèves par famille
- Les familles devront fournir les paniers repas comme prévu dans le programme du séjour en tenant compte des allergies.

2.5 - Forme de prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, toute réduction éventuelle accordée devant venir en déduction du prix global proposé.

Le prix du séjour comprendra impérativement :

- Visites : Toutes les réservations auront été faites au préalable par l'organisme.
- Le transport aller-retour en autocar catégorie grand tourisme et sa mise à disposition durant tout le séjour.
- Hébergement en famille d'accueil avec 3 nuits, panier repas pour les pique-niques du midi, petit-déjeuner et dîners dans les familles.
- Les frais de chauffeur, péages d'autoroute et parking.
- Le logement en familles d'accueil pour la durée du séjour.
- Les droits d'entrée pour l'ensemble des lieux visités et les réservations effectuées au préalable par l'organisme.
- Une assurance annulation valable pour l'ensemble du groupe.
- Une assurance individuelle pour l'ensemble des participants.
- Prise en compte des régimes alimentaires et allergies y compris pour les paniers repas.
- Mise à disposition d'un dossier voyage complet pour le professeur organisateur.
- L'ensemble des frais de repas des élèves et des accompagnateurs prévus dans le programme du séjour.
- Voyage pour 65 élèves et 5 accompagnateurs.

2.6 – Prix de règlement

Les prix sont réputés fermes.

ARTICLE 3 – CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation peut être demandé :
- par courriel à l'adresse suivante : Gest.0580002m@ac-dijon.fr

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières**, dûment complété, daté et signé.
- **Un devis détaillé** stipulant notamment :
  - Le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus, aucune gratuité),
  - Le détail de l'organisation du voyage.
- **Une lettre de présentation** de candidature précisant notamment, l'engagement à respecter, les points énoncés aux articles 2.4 et 2.5 du présent document.

ARTICLE 4 – DELAI DE PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES

Conformément au décret du 15 juin 1994, le collège pourra verser des acomptes allant jusqu'à 70% du montant total de la prestation. Le solde ne sera versé que lors de la remise des documents permettant le voyage et le séjour.

Conformément au Décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics, le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Sont désignés pour les règlements :

Ordonnateur :

Monsieur Le Principal du Collège Champ de la Porte 58340 CERCY LA TOUR

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur l'agent comptable du Collège Les Courlis 58000 NEVERS

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RESILIATION

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.

DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :
agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :
n° de téléphone : E-mail :
ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)
immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:
- Après avoir pris connaissance du présent document valant C.C.P., **que je déclare accepter sans modifications ni réserves**.
- Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 45 et 46 du code des marchés publics

1°) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix ci-dessous et dans les conditions définis dans le C.C.P. concernant les modalités de formation, les garanties et le service après-vente :

Coût global du séjour proposé (TTC):

Coût individuel par participant (TTC) :

Mon offre me lie pour la durée de validité, soit jusqu'au .

2°) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) **Demande** que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : *(JOINDRE UN RIB)*

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Cercy la Tour, le

Le Pouvoir Adjudicateur
Le Principal,

Pascal THEVENET

ARTICLE 10 : NOTIFICATION DU MARCHE A L'OPERATEUR ECONOMIQUE

La publication de l'attribution du marché sur le site d'annonce de marchés publics de l'AJI, www.aji-france.com, vaudra notification du marché à l'opérateur économique.